

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du vendredi 22 avril 2022 L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril l'assemblée régulièrement convoqué le , s'est réuni sous la présidence de Jocelyne ANTOINE
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Sonia ANGONIN, Jocelyne ANTOINE, Sabine ARTISSON, Oriane CHARPENTIER, Bruno CUNY, Jean-François HEINTZMANN, Danièle MOREAU, Alain ROBERT
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> Stéphanie HENRY, Fabrice JACQUEMOT, Loïc MAIRE
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Oriane CHARPENTIER

En préambule, Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité, le procès verbal du 5 avril 2022 est approuvé.

Ordre du jour:

- Modification du temps de travail de l'agent technique
- Acceptation d'un devis pour l'entretien d'un chemin

Objet: Modification du temps de travail de l'agent technique - DE 2022 024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de porter à compter du 1er mai 2022 de 20 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'adjoint technique en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Acceptation d'un devis pour l'entretien d'un chemin - DE 2022 025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise MAIRE SARL pour un montant de 3000 euros H.T. pour l'entretien d'un chemin.

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Séance levée à 21h00

NOM	SIGNATURE
ANGONIN Sonia	
ANTOINE Jocelyne	
ARTISSON Sabine	
CHARPENTIER Oriane	
CUNY Bruno	
HEINTZMANN Jean-François	
HENRY Stéphanie	Représentée par Jocelyne ANTOINE
JACQUEMOT Fabrice	Représenté par Jocelyne ANTOINE
MAIRE Loïc	Représenté par Sabine ARTISSON
MOREAU Danièle	
ROBERT Alain	